

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 JUIN 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le Mercredi 3 Juin 2020 à la salle des fêtes

I - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL à M. LE MAIRE.

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

CONSIDERANT l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix POUR

- DECIDE de déléguer à M. le Maire, 18 délégations prévues par les textes susvisés pour la durée de son mandat.

II - CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES

En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de créer un poste de Conseiller Municipal Délégué en charge des affaires sociales.

Son rôle est de se saisir des problèmes sociaux posés dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix POUR

- DECIDE de créer un poste de Conseiller Municipal délégué aux affaires sociales.

M. le Maire nomme Mr VINCONNEAU Eric, Conseiller Municipal Délégué aux Affaires Sociales

III - CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE EN CHARGE DES SERVICES TECHNIQUES

En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de créer un poste de Conseiller Municipal Délégué en charge des services techniques.

Le domaine d'intervention de ce délégué représente une charge de travail conséquente et nécessite une présence journalière sur le terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix POUR

- DECIDE de créer un poste de Conseiller Municipal délégué aux services techniques.

M. le Maire nomme Mr FAVIER Jean-Luc, Conseiller Municipal Délégué aux Services Techniques.

IV - INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

VU l'article L.2323-20 du CGCT, qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux,

VU la demande de Mr le Maire en date du 3 Juin 2020 afin de fixer pour lui des indemnités de fonctions inférieures au barème maximum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix POUR

- FIXE le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints, et des Conseillers Municipaux Délégués comme suit :

Maire =	41,00% de l'indice 1027
5 Adjoints =	15,50% de l'indice 1027
2 Conseillers Municipaux Délégués =	6,00% de l'indice 1027

V - DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de M. le Maire l'ensemble des Conseillers Municipaux acceptent de voter à main levée pour les désignations d'élu(es) aux postes de délégué(es) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents (SR3A)

Compétence CCPA Proposition	M. LAZARE Sébastien
--	---------------------

Syndicat de traitement des Eaux et de son agglomération (STEASA)

3 TITULAIRES	M. THIBAUD Jean-Pierre M. VINCONNEAU Eric M.me VIEIRA Laëtitia
3 SUPPLEANTS	Mme PICHENOT Emilie M. CELLARD Gilles M. RICHER Jean-François

Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey Cotière

1 TITULAIRE	M. BRUNET Joël
1 SUPPLEANT	Mme CHOLLET Collette

Sivu « Les Petits Mômes (RAMI & CRECHE)

2 TITULAIRES	Mme LHOTE Annick Mme PICHENOT Emilie
2 SUPPLEANTS	Mme RESSIGUIER Amélie Mme GAUDET Rolande

Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain

VOTE A BULLETIN SECRET

Le Conseil Municipal, par 19 Bulletins POUR,

1 TITULAIRE	M. BRUNET Joël
1 SUPPLEANT	M. BREVET Jean-Michel

Commission Local d'évaluation des charges transférées/CCPA

Compétence CCPA Proposition	M. THIBAUD Jean-Pierre
--	------------------------

VI - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,
CONSIDERANT que l'élection des membres élus de la CAO doit avoir lieu à bulletin secret,

Le Conseil Municipal, par 19 OIX POUR,

- **DESIGNE M. THIBAUD Jean-Pierre, Président**

3 TITULAIRES	3 SUPPLEANTS
M. BREVET Jean-Michel	Mme CHOLLET Collette
Mme TARPIN-LYONNET Astrid	M. FAVIER Jean-Luc
Mme RUIZ Danielle	M. AUBRY Claude

VII - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET NOMINATION MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'Administrateurs du CCAS

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- **FIXE à 13 le nombre d'Administrateurs du CCAS, répartis comme suit :**

- Le Maire, Président de droit du CCAS
- Six membres élus au sein du Conseil Municipal
- Six membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Mr VINCONNEAU Eric est nommé Vice-Président par M. le Maire

VIII- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la délibération citée ci-dessus, le Conseil Municipal par 17 VOIX POUR

- **DECIDE** de procéder à la désignation par vote à bulletin secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Sont élus pour siéger au CCAS

Mme **CHARIGNON** Marie-Ange
Mrme **CHOLLET** Collette
Mme **GAUDET** Raymonde
Mme **LHOTE** Annick
Mme **RISSIGUIER** Amélie
M. **VINCONNEAU** Eric

IX - COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS	MEMBRES
RESEAUX - VOIRIE	Président: BRUNET Joël Membres: BREVET Jean-Michel - CELLARD Gilles - FAVIER Jean-Luc TARPIN-LYONNET Astrid
FINANCES& AFFAIRES JURIDIQUES	Vice- Président : THIBAUD Jean-Pierre Membres : BREVET Jean-Michel - BUFFARD Franck - CHOLLET Collette - GAUDET Rolande - PICHENOT Emilie - VINCONNEAU Eric
PERSONNEL - AFFAIRES SCOLAIRES	Vice-Présidente : CHOLLET Collette GAUDET Rolande - LHOTE Annick - PICHENOT Emilie - VINCONNEAU Eric
URBANISME	Vice-Président : RICHER Jean-François Membres : CELLARD Gilles - CHARIGNON Marie-Ange - LAZARE Sébastien - PICHENOT Emilie - RESSIGUIER Amélie - RUIZ Danielle - VIEIRA Laëtitia
COMMUNICATION ET QUALITE DE VIE	Vice-Présidente : VIEIRA Laëtitia Membres : AUBRY Claude - CELLARD Gilles - GAUDET Rolande - TARPIN-LYONNET Astrid
TRAVAUX - BATIMENTS - SALLE POLYVALENTE PERSONNEL TECHNIQUE ATELIERS	Vice-Présidente : TARPIN-LYONNET Astrid Membres : AUBRY Claude - BUFFARD Franck - FAVIER Jean-Luc - PICHENOT Emilie - RICHER Jean-François
AMENAGEMENT ZAC	Vice-Président : THIBAUD Jean-Pierre Membres : BREVET Jean-Michel - CHARIGNON Marie- Ange - CELLARD Gilles - CHOLLET Collette - FAVIER Jean-Luc - GAUDET Rolande - LAZARE Sébastien - LHOTE Annick
SERVICES TECHNIQUES AFFAIRES SOCIALES	Conseiller Délégué : FAVIER Jean-Luc Conseiller Délégué : VINCONNEAU Eric

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire proposera aux Services Fiscaux, une liste comportant 8 TITULAIRES et 8 SUPPLEANTS ;
dont Mme GAUDET Rolande, Conseillère municipale, Commissaire titulaire pour faire partie de la CCID .
Le choix des autres commissaires à proposer : 7 titulaires et 8 suppléants sera effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales. Un Commissaire titulaire et un Commissaire suppléant devront obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

CLASSE ULIS

Sollicitation de Mme l'Inspectrice d'Académie pour l'ouverture d'une classe **ULIS** à CHATEAU GAILLARD(Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré).

A étudier en concertation avec Mme la Directrice de l'école et dans l'attente d'informations complémentaires.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM ET MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU BASSE TENSION « Rue du Tilleul »/TRANCHE COMPLEMENTAIRE

En complément des travaux déjà effectués Rte de Cormoz, présentation des plans de financement par le SIEA pour validation.

Le Conseil municipal approuve ces travaux pour un montant total de 51 000€TTC, dont **40 625€TTC** à la charge de la Commune.

TRAVAUX DE VOIRIE VALIDES

Rue des Aubépines et Impasse de la Clé des Champs pour un montant total de **22 757,40€**.

DISTRIBUTION DE SACS JAUNES ET MASQUES FOURNIS PAR LE CONSEIL REGIONAL ET PAR LA CCPA

Vendredi 12 Juin 2020 de 9h 0 12h et de 13h30 à 16h

Samedi 13 Juin 8h30-11h30

A LA SALLE POLYVALENTE

Pour modalités d'organisation, voir avec Jean-François RICHER

REUNIONS COMMISSIONS FINANCES

Mercredi 17 Juin 2020 – 20h30 – salle du conseil municipal

Mercredi 24 Juin 2020 - 20h30 salle du conseil municipal

FIN DE SEANCE : 11h

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 8 Juin 2020

**Le Maire,
Joël BRUNET**